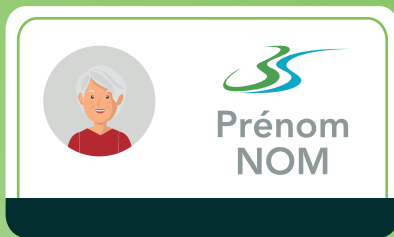


Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, la Communauté de communes Bresse et Saône met en place une action pour faciliter leurs déplacements au quotidien en apportant une aide financière au transport des personnes âgées de 70 ans et plus, non imposables sur le revenu.

Comment en bénéficier ?

Le bénéficiaire doit se rendre dans la Mairie de sa commune de résidence.
Muni de sa **carte d'identité** et de son **avis d'imposition**, le bénéficiaire se voit remettre :

Une carte de transport nominative



Un carnet de 15 tickets de transport



Le bénéficiaire choisit de régler une partie ou la totalité de la course avec ses tickets de transport.

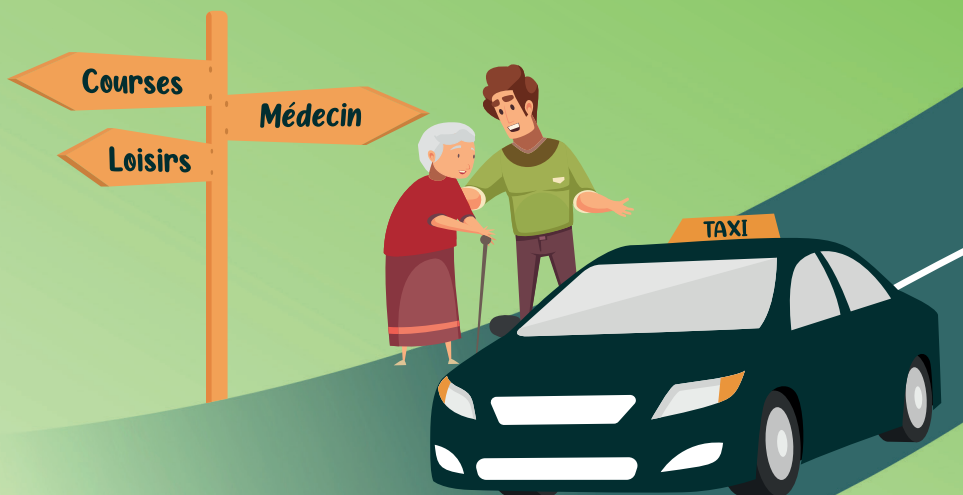
TRANSPORTEURS AYANT PASSÉ UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

DOMMART'AIN TAXI | Bâgé-Dommartin
BR TAXI | Bâgé-le-Châtel
ALLO THOMAS TAXI | Feillens

TAXI SERVICE | Feillens
TAXI PRO | Manziat
MICKAËL TAXI | Ozan

AMBULANCE TAXI PONT-DE-VAUX | Pont-de-Vaux
TAXI BAGE | Bâgé-Dommartin

DÉPLACEZ-VOUS
SELON VOS
ENVIES



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Sophie BERRY
Communauté de communes Bresse et Saône
03 85 36 37 18 - sberry@ccbresseetsaone.fr